



HAL
open science

Apollonia au centre d'un carrefour économique : une monographie consacrée à la céramique romaine

Ana-marija Krnic

► **To cite this version:**

Ana-marija Krnic. Apollonia au centre d'un carrefour économique : une monographie consacrée à la céramique romaine. Dialogues d'histoire ancienne, 2023, 49 (2), pp.371-372. hal-04678234

HAL Id: hal-04678234

<https://hal.science/hal-04678234>

Submitted on 26 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Actualités

La guerre civile dans la Grèce et la Rome antiques. Contextes de désintégration et de réintégration

[H. Börm, M. Mattheis, J. Wienand (éds), *Civil War in Ancient Greece and Rome. Contexts of Desintegration and Reintegration*, Stuttgart, 2016, 437 p., ISBN 978-3-515-11224-6 –72 euros]

Cet ouvrage est composé d'une sélection de quatorze communications en allemand et en anglais, rassemblées lors d'un colloque international qui s'est tenu au *Schloss Reisenburg* près de Günzburg en Allemagne en 2011. Cette rencontre organisée conjointement par le centre de recherche collaboratif, *The Dynamics of Ritual* de l'université de Heidelberg et le centre d'excellence, *Cultural Foundations of Integration* de l'université de Constance avait pour objectif d'étudier les différentes stratégies mises en place en matière de communication, de mise en scène et de narration des conflits internes dans différents contextes historiques, sur plus de six siècles d'histoire grecque et romaine.

Dans son introduction, H. Börm (p. 15-28) revient sur la notion de désintégration et réintégration, mais surtout sur la définition de la guerre civile, avant de terminer par un rapide résumé des différentes contributions.

La première partie de l'ouvrage consacrée à la période allant de l'époque classique au début du Principat s'ouvre avec l'intervention de H.-J. Gehrke (p. 31-52). L'auteur entend faire le lien entre institutionnalisation du gymnase à l'époque hellénistique et maintien de la cohésion civique au sein des cités grecques. Lieu de socialisation « par le corps et l'esprit », la *paideia* forme les jeunes à leurs devoirs de futurs citoyens et soldats, à travers une éducation physique et mentale adaptée à leur caractère belliqueux.

C'est à partir des textes épigraphiques que B. Gray (p. 53-85) examine la question de la réconciliation entre les partis au lendemain d'un conflit interne parfois sanglant, avec un premier décret émis par Nakoné, petite cité de Sicile (III^e siècle avant J.-C.) qui prône l'unité et la solidarité à travers la création de nouvelles fratries et un second provenant de Dikaia en Thrace (ca 362-360) qui repose sur le respect des règles mises en place. En analysant les comportements séditieux, notamment dans les *Helléniques* de Xénophon, Gray tient également à démontrer qu'un même rituel civique peut, selon les circonstances amener la stabilité politique ou encourager pour reprendre ses termes « un factionnalisme agressif ».

B. Dreyer (p. 87-97) s'intéresse au conflit interne et à son interprétation dans l'une des principales sources de l'époque hellénistique, les *Histoires* de Polybe. Pour ce faire, il nous emmène sur le continent africain, à Carthage où se joue entre 241 et 238 avant J.-C., la révolte des troupes mercenaires. En qualifiant celle-ci de *stasis* ou d'*emphulios polemos*, Polybe élargit le champ d'utilisation de la terminologie, pour l'étendre à un conflit, qu'il considère comme un problème de politique interne. Carthage est elle-même responsable de son malheur en raison de sa négligence envers les troupes mercenaires. En s'appuyant sur la réflexion de l'historien, Dreyer démontre que l'unité interne de Rome a été décisive dans sa lutte hégémonique avec Carthage dont la constitution est sur son déclin au moment des faits.

L'impact des guerres civiles romaines sur des cités grecques et italiennes fait l'objet des deux contributions suivantes. H. Börm (p. 99-125), nous conduit pour sa part en Asie Mineure, devenue le théâtre des affrontements entre les meurtriers de César et le triumvirat entre 44 et 39 avant J.-C. Cette guerre entre Romains, à l'issue incertaine est une situation inédite pour les *poleis*. Rester neutre n'est pas une option. Le positionnement pour l'un ou l'autre camp, n'est pas sans réveiller de vieilles querelles pouvant localement conduire à des *staseis*. F. Santangelo (p. 127-148) s'intéresse pour sa part, aux cités d'Italie qui n'ont pas été directement affectées par les guerres civiles de la fin de la République mais qui tentent, chacune à leur manière de résister à la pression exercée par les belligérants et sortir si possible indemne d'une telle situation. Dans les deux cas, le sort réservé aux cités dépend du bon vouloir du vainqueur. L'étude menée par W. Hanover (p. 149-184) sur les différentes stratégies mises en place par des généraux tels que Sylla, Pompée, César et plus particulièrement Octave, pour conserver et exploiter le pouvoir acquis, grâce à leur victoire dans une guerre civile, sert de transition entre les deux parties. L'auteur constate qu'à la fin de la République, bien que controversée, la célébration d'un triomphe dans le cadre d'une

bellum ciuile est possible. Selon lui, sorti seul vainqueur des conflits, Octave célèbre sa victoire sur Marc Antoine au second jour de son triomphe en 29 avant J.-C. Rendre tabou la cérémonie du triomphe pour une guerre civile fait partie de la stratégie de monopolisation du pouvoir : celui d'Octave était nécessaire afin qu'il puisse garantir qu'une telle célébration n'aurait plus jamais lieu d'être. La promesse qu'il n'y aurait plus d'autres *bella ciuilia* et que plus aucune ne serait tolérée, a marqué une étape décisive dans la légitimation du pouvoir personnel.

Pourtant d'autres guerres civiles s'annoncent. Justifier le recours à la violence en cas de guerre externe n'est pas difficile, mais il n'en va pas de même en cas d'attaques commises contre le peuple. La *bellum ciuile* est un tabou et rompre la paix est un sacrilège. Alors comment justifier l'impensable aux yeux de l'opinion publique ? Il s'agit là, de l'une des principales questions abordées dans la seconde partie de l'ouvrage consacrée à la période du haut Empire à l'Antiquité tardive. L'incendie du temple de Jupiter Optimus Maximus qui survient lors de la confrontation entre les Flaviens et les Vitelliens est le point d'orgue de la guerre civile de « l'année des quatre empereurs » (juin 68-décembre 69). A. Heinemann (p. 187-235) revient sur ces événements, mais surtout sur l'exploitation idéologique de ce conflit par Vespasien et Domitien : reconstruction du temple, commémoration, instauration de culte, monnayage etc.

L'expression, la fin justifie les moyens prend tout son sens avec M. Icks (p. 303-320) qui s'intéresse aux proclamations de Vespasien, Septime Sévère, Niger et Julien qualifiés par les sources de « bons prétendants ». L'auteur relève deux éléments décisifs permettant de justifier un acte d'usurpation : l'acclamation par des troupes romaines et le rituel de *recusatio imperii*.

Au cours du long III^e siècle, les tentatives d'usurpations et les guerres civiles se multiplient et avec elles, la nécessité pour les vainqueurs de rendre leur victoire acceptable aux yeux du peuple. C'est la forte mise en scène de la victoire impériale de Constance II sur Magnence en 351 (statues équestres, inscriptions, titulatures, monnayage) qui sert d'introduction à l'étude de M. Haake (p. 237-301) sur le maniement de la victoire. À partir de là, il explore trois modèles. D'abord, Septime Sévère qui se sert de son autobiographie pour justifier les actes de cruauté dont il s'est rendu coupable lors des trois guerres civiles menées en cinq ans au nom du pouvoir. Ensuite, à en croire les sources, Aurélien a été le premier à faire défiler dans son triomphe, en les faisant passer pour des *hostes imperii*, des adversaires vaincus dans une guerre civile, comme l'ancien Auguste Tetricus et peut être Zénobie au côté de notables palmyriens et égyptiens. En

faisant preuve de *clementia* à leur égard, Aurélien veut manifester sa supériorité. Enfin, en brandissant la tête de Maxence, tel un étendard, au moment de son entrée dans Rome en 312, Constantin signifie clairement sa victoire remportée aux portes de la ville, sur celui qu'il qualifie de tyran. Cependant, selon l'auteur, toute victoire acquise sur des citoyens romains reste un évènement ambivalent depuis le règne d'Auguste.

La présentation publique de la tête de Maxence lors de l'*adventus* de Constantin en 312 sert de point de départ à la réflexion de T. M. Kristensen (p. 321-346) sur les violences faites aux corps des vaincus. Bien que les scènes de décapitation soient fréquentes dans l'histoire de Rome, l'auteur souligne l'immense pouvoir rhétorique et symbolique de ce geste. La possession du corps de l'ennemi et en particulier la tête, est l'ultime forme de pouvoir exercé sur celui-ci et son exposition fait aujourd'hui encore partie du rituel de guerre.

Proclamé empereur par ses troupes en 361 alors qu'ils se trouve en Gaule, Julien entre en conflit avec Constantin II qui meurt subitement sans qu'il n'y ait eu de fait d'armes. En tant que vainqueur d'une guerre civile « virtuelle », Julien entre dans Constantinople et prend possession de la résidence de son adversaire. J. Wienand (p. 347-366) s'interroge sur la stratégie politique et idéologique adoptée par le nouvel empereur dans les premiers mois de son règne, face à des dignitaires partisans de son défunt adversaire. D'après le discours de Claude Mamertin prononcé en 362 et les sources numismatiques, Julien entendait afficher ses qualités de *ultor iuris* et de *vindex Romanae libertatis* pour avoir restauré l'ordre et les lois dans l'empire et en raison de ses succès contre les barbares.

Le rituel joue un rôle central dans la légitimation des monarques, aussi bien à la cour qu'auprès des citoyens des provinces et plus particulièrement celui de l'acclamation. Les portraits peints et les images couronnées de lauriers des empereurs sont envoyés à diverses occasions dans les villes provinciales pour y faire l'objet de rituels (offrandes, hymnes, proskynèses, etc.). Selon M. Mattheis (p. 367-387), à l'époque tardive et malgré les critiques cléricales, l'*adventus* et les *vota publica* continuent de tenir une place centrale pour le pouvoir impérial. Ces rituels font office de moyen de pression en cas de luttes de pouvoir, comme le montre l'exemple de Constantin qui envoie en 306, en guise d'ultimatum, son portrait d'empereur à l'Auguste Galère qui l'accepte afin d'éviter une guerre civile.

Juvénal affirmait au 1^{er} siècle que le peuple ne voulait qu'une chose du pain et du cirque (*panem et circenses*). Devenus de véritables institutions à l'époque impériale, le cirque et le théâtre jouent un important rôle politique et social. Ils divertissent le

peuple, le détourne de la pénibilité de la vie quotidienne et permettent par là même, de maintenir ou restaurer l'ordre public. Les factions qui organisent les courses de chars sont puissantes et influentes, leurs réseaux s'étendent à tout l'empire. Les tensions entre factions étaient à l'image des oppositions politiques et sociales de leurs partisans, issus de toutes les strates de la société. P. Bell (p. 389-413) revient sur ces conflits et surtout sur la « sédition Nika » à Constantinople en 352, où les factions bleue et verte s'unissent contre l'empereur Justinien.

Pour conclure, J. Wienand (p. 417-432) revient sur une monnaie exceptionnelle qui résume à elle seule, les thématiques abordées dans l'ouvrage. Il s'agit d'un sesterce frappé par Maximin le Thrace en 236 et modifié par la suite pour rappeler sa défaite mais surtout sa décapitation en 238, durant la guerre civile qui l'oppose aux éphémères co-empereurs Maxime Pupien et Balbin, nommés à la hâte par le Sénat. Trahi par ses troupes, il est mis à mort par sa garde rapprochée lors du siège d'Aquilée. Son corps profané est exposé et sa tête est envoyée à Rome où il fait l'objet d'une *damnatio memoriae*.

Au total, cet ouvrage très riche et bien structuré permet de mieux comprendre les mécanismes de la guerre civile romaine. En tant qu'helléniste et au vu de l'intitulé de l'ouvrage, on pourrait néanmoins déplorer le choix des auteurs, de n'accorder que peu de place à la *stasis* dans le monde grec.

Christine PETRAZOLLER, université de Franche-Comté, ISTA UR 4011, F-25 000 Besançon

Les clivages sociaux à l'époque hellénistique

[S. Pfeiffer, G. Weber (éds), *Gesellschaftliche Spaltungen im Zeitalter des Hellenismus*, Stuttgart, 2023, 222 p., ISBN 978-3-515-13079-0 – 46 euros]

Cet ouvrage est composé de sept communications en allemand réunies lors de la 52^e édition des rencontres des historiens allemands qui s'est tenue du 25 au 28 septembre 2018 à Münster. La thématique de ces journées portait sur ce qui rassemble ou divise une société en "mouvement". L'ouvrage présenté est le fruit de la section consacrée à l'histoire ancienne avec pour objectif l'analyse des conflits dans les cités grecques et/ou avec les peuples indigènes à l'époque hellénistique (*ca* 323 à 30 avant J.-C.) et des moyens mis en œuvre pour les dépasser. La conclusion et les perspectives ont été confiés à H.-J. Gehrke.

Dans l'introduction les éditeurs dessinent les grandes lignes du sujet et les interrogations qu'il suscite notamment en matière de facteurs d'instabilité, de

représentations des groupes, de stratégies mis en œuvre pour surmonter des conflits. Elle se termine sur une première bibliographie générale.

La première partie de l'ouvrage est consacrée au monde des cités grecques et métropoles royales. Elle s'ouvre avec l'intervention de H. Börm (p. 21 à 56) qui s'intéresse à un aspect essentiel de la cité grecque, la *stasis* et plus particulièrement aux oppositions suscitées par la prise de position pour ou contre la Macédoine des Antigonides. Bien que les causes de *staseis* restent discutées, il semble qu'à l'époque hellénistique, ce soient les rivalités au sein de l'élite qui constituent l'élément décisif dans l'apparition de troubles civiques. L'étude montre également que ni la domination romaine et celle de ses partisans, ni la *Pax Augusta* n'aboutissent à une pacification complète. Comme le souligne l'auteur, tant qu'il y a la cité, il y a la *stasis*.

T. Kruse (p. 57 à 82) nous emmène sur les rivages du continent africain, dans la plus cosmopolite des cités, Alexandrie qui semble à première vue, être le lieu idéal pour une étude sur les divisions au sein de la société. L'auteur constate cependant que l'état des sources ne permet pas de dresser le profil social de la population alexandrine ni de détecter les tensions sociales qui résultent forcément d'un tel brassage ethnique et social. Elles laissent en revanche apparaître à partir du III^e siècle, des oppositions entre la population et la maison royale ou leurs administrateurs qui peuvent se transformer en révoltes sanglantes. Celles-ci contribuent à la mauvaise image des Alexandrins véhiculée dans l'historiographie et chez Polybe. Bien que les sources ne nous apprennent rien sur les groupes qui participent aux révoltes, T. Kruse constate que les soulèvements des II^e et I^{er} siècles (*ca* 160-58 avant J.-C.) ont tous un point commun : défendre la légitimité des Ptolémées et de la dynastie.

Selon H. Klinkott (p. 83 à 102), la présence des Grecs n'a pas engendré de conflits à Babylone au début de l'époque hellénistique. Ce n'est qu'avec la politique de fondation de cités des Séleucides et l'instauration de la *polis* probablement sous Antiochos IV (*ca* 180-170 avant J.-C.) qu'on observe une escalade des tensions entre les deux communautés grecque et babylonienne. Dix ans après l'installation de nouveaux colons, une guerre civile, aux causes incertaines éclate. Seule certitude, des familles de *politai* et de Babyloniens reviennent dans la cité *ca* 169-163 avant J.-C. Pour l'auteur, ce n'est pas l'instauration de la *polis* en soi qui est en cause dans les conflits documentés dans les chroniques babyloniennes mais le fait que les Grecs soient associés au même titre que les autochtones à l'administration et au gouvernement de la cité et qu'ils décident en commun d'intérêts gérés traditionnellement par les Babyloniens comme

l'organisation du temple d'Esagil. La *polis* survit après 163 avant J.-C., preuve qu'elle a su s'intégrer de manière durable dans le paysage politique. Elle n'est pas abolie à l'arrivée des Parthes mais constitue un élément de stabilité : représentative de l'ensemble de la cité, l'élite grecque et babylonienne hellénisée compose avec les nouveaux dirigeants, tout en continuant à défendre l'autonomie des *poleis* mésopotamiennes.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, ce sont les régions orientales des royaumes hellénistiques qui sont étudiées en commençant par l'Égypte ptolémaïque, où les révoltes qui débute à partir de la 16^e année de règne de Ptolémée IV vont s'étaler sur 25 ans jusqu'en 183 avant J.-C. Bien qu'elles apparaissent dans différents endroits, l'épicentre semble se situer au nord à Thèbes, second centre religieux du pays. Au-delà du dualisme entre Hellènes et Égyptiens affiché dans les sources et utilisé dans les deux camps, S. Pfeiffer (p. 107-127) s'interroge dans un premier temps sur les acteurs de ces révoltes (soldats, paysans, prêtres, élite voire pharaons locaux) et leurs stratégies de légitimation aussi bien religieuse qu'historique. Dans un second temps, il analyse les mécanismes de pacification des Ptolémées qui passent d'une part par la légitimation du pouvoir avec le soutien d'un clergé dont la loyauté est obtenue grâce à des avantages et revenus, d'autre part par la pacification avec une amnistie pour les paysans comme en 186 avant J.-C. et le maintien d'une pression militaire.

En raison du faible nombre d'Hellènes et de Macédoniens présents dans l'empire séleucide, le pouvoir doit se reposer sur des locaux pour l'administration du royaume. La séparation entre l'élite locale qui fait rarement partie des *philoi* et celle du royaume (grecque et macédonienne) est bien visible. Alors qu'en est-il de la loyauté de ces élites ? C'est la question à laquelle F. Mittag (p. 128-154) tente de répondre dans son intervention. L'auteur constate que les témoignages de déloyauté sont rares, les sources fragmentaires ne devant pas y être étrangères. Un état des lieux des conflits, dressé par l'auteur ne permet pas de prouver l'existence de motivations ethniques et culturelles aux résistances (hormis peut-être celle des fratarkā en Perse), mais plutôt des raisons liées aux positions de faiblesse des rois et à leur perte de prestige. Il note également une tolérance pour une certaine indépendance tant que la suprématie séleucide est reconnue.

La Judée hellénistique a été tourmentée par de nombreux conflits. Selon A. Hartmann (p. 155-180) en détruisant le monopole des Oniades sur la fonction de grand prêtre, les Séleucides contribuent à la déstabilisation de la région et le déclin de la dynastie ne fait qu'aggraver les divisions au sein de l'élite judéenne. Une division culturelle entre *hellenismos* et *Ioudaimos* est apparente, ce sont deux styles de vie qui

s'opposent. L'orthodoxie des Maccabées serait non pas l'origine mais la conséquence des conflits. La guerre civile en Judée est légitimée par la religion : les lois et les usages sont des révélations divines. Ainsi les opposants des Hasmonéens sont considérés *anomoi* (sans loi) ou *paranomoi* (hostiles aux lois). Selon l'auteur, il en aurait probablement été de même pour la révolte des Maccabées si elle avait échoué. Bien que la présence des courants religieux (*haireseis*) des Sadducéens, Pharisiens et Esséniens, représentatifs de la société juive selon Flavius Josèphe, ne permette pas une coexistence pacifique, elle n'est pas pour autant signe d'une division profonde au sein de la société. Les divisions sociales sont difficilement différenciables des autres facteurs de conflits mais selon Hartmann, la révolte des Maccabées peut être en partie considérée comme une guerre civile intra-Juifs surtout sous Alexandre Jannée (103 à 76 avant J.-C.).

G. R. Dumke (p. 181 à 195) nous emmène dans le sud de l'Hindou Kouch, dans la région du Pakistan, du sud de l'Afghanistan et le nord-ouest de l'Inde moderne à l'époque indo-grecque. C'est l'épigramme funéraire de Sôphitos datée du II^e siècle avant J.-C., découverte probablement dans la région de Kandahar (G. Rougemont, *Inscriptions grecques d'Iran et d'Asie centrale*, n° 84, 2012 ; *SEG LIV*, 1568) qui sert de point de départ à l'enquête qui l'amène à s'interroger sur l'identification avec les nouveaux souverains, des groupes indigènes souhaitant appartenir à l'élite. L'analyse des rares inscriptions mentionnant notamment la fonction de méridarche laisse à penser que les locaux étaient soit absents de tels postes ou qu'elle nécessitait d'être hellénisé. L'égalité affichée par les monnaies bilingues (grec et alphabet Kharoṣṭhī de langue Prākṛit) avec double titulature (*basileus* et *maharaja*) ne correspond visiblement pas à la réalité du terrain. Selon Dumke, bien qu'aucune source ne permette à ce jour d'avoir un aperçu d'une quelconque division au sein de la société de l'Inde grecque, l'usage d'un nom grec adossé au nom indien est un marqueur de l'appartenance à l'élite qui survit à la domination indo-grecque comme tend à le montrer l'empreinte d'un sceau bilingue issu de la collection Rahman.

D'un grand intérêt, l'ouvrage permet de mettre en lumière la diversité des conflits rencontrés à l'époque hellénistique dans des sociétés souvent multiculturelles. Les cas abordés montrent combien il est difficile de dresser un tableau des groupes impliqués notamment en raison de la complexité de leurs relations et du caractère localisé des conflits dont les causes étaient multiples.

Christine PETRAZOLLER, université de Franche-Comté, ISTA UR 4011, F-25 000 Besançon

Apollonia au centre d'un carrefour économique : une monographie consacrée à la céramique romaine

[M.-H. Barrière, *Apollonia d'Illyrie, 2, La céramique romaine : les ensembles du secteur G (2009-2016)*, Athènes-Paris-Tirana-Rome, 2023, 384 p., ISBN 9782869585867 – 78 euros]

Apollonia d'Illyrie, 2, La céramique romaine : les ensembles du secteur G (2009-2016) est le second ouvrage publié dans la série Apollonia d'Illyrie, après la parution de l'Atlas archéologique et historique en 2007. Cette monographie individuelle est issue de la thèse de doctorat soutenue par Marie-Hélène Barrière en 2015 sous la direction de Jean-Luc Lamboley, à l'université Lumière Lyon 2. En Albanie – où un intérêt archéologique se manifeste depuis 1992 – l'étude de céramique est en cours de développement. Cependant, jusqu'à la parution de l'ouvrage en question, la céramique romaine n'a fait l'objet d'aucune étude systématique, à la différence du matériel d'époques archaïque et hellénistique. Le matériel présenté dans cet ouvrage est connu grâce aux fouilles menées à Apollonia de 2009 à 2016 par la mission épigraphique et archéologique française en Albanie, et provient notamment du collecteur principal de la ville basse ainsi que de trois autres contextes : des deux embranchements d'un collecteur transversal, d'un puits et, enfin, des vestiges d'un édifice situé au pied de monastère Sainte-Marie. L'introduction décrit le contexte historique de la ville d'Apollonia, ville portuaire de l'Adriatique fondée vers 625 avant J.-C. par des colons venus de Corinthe et de Corcyre, intégrée en 148 avant J.-C. à la province de Macédoine puis d'Épire, et que César qualifiait d'*urbs magna et gravis*.

La première partie de l'ouvrage présente un catalogue des céramiques du secteur G, fouillé entre 2009 et 2016, et renseigne, dans un premier lieu, sur les méthodes et les étapes d'enregistrement du mobilier, allant du lavage à la datation des mobiliers. Les unités stratigraphiques – dont le nombre s'élève à un peu plus de 500 – sont présentées et décrites dans le catalogue pour chaque contexte étudié.

La deuxième partie porte sur les catégories de céramiques et présente six classes de matériel : les céramiques fines, les amphores, les lampes à huile, les céramiques culinaires, les céramiques communes et les pesons, présentées respectivement à partir de la région de leur provenance. Plus en détail, mentionnons que parmi les céramiques fines ou « vaisselle de table » figurent, par exemple, les sigillées italiques, les gobelets, les sigillées pontiques, les sigillées de Méditerranée orientale ou encore les productions de Cnide à parois fines. Pour certaines classes de matériels l'auteur explique le choix – ou les choix – de classement typologique : quant aux lampes à huile, la typologie est utilisée selon les cas et les publications de références.

Les caractéristiques de la chronologie des contextes et la mise en évidence des états sont présentées dans la troisième partie de l'ouvrage. Ainsi, la chronologie du collecteur principal va du milieu du I^{er} siècle avant J.-C. jusqu'à l'Antiquité tardive, tandis que le secteur du monastère de Sainte-Marie présente la chronologie la plus complexe.

La quatrième partie porte sur les importations et sur la production régionale à Apollonia, où la présence d'une grande quantité de diverses importations en provenance de péninsule italique, de Méditerranée orientale et d'Afrique du Nord s'explique par sa position centrale reliée à des canaux de diffusion terrestre et maritime. Les importations restent presque toujours importantes, même au cours du III^e siècle, quand Apollonia n'est plus sur les principales étapes de la *via Egnatia*. Un chapitre de la quatrième partie est consacré à la production régionale dans le contexte de la nouvelle organisation et des nouvelles techniques que l'Illyrie a connues à l'époque romaine. À côté des échanges dont le haut niveau est bien attesté grâce à l'analyse de céramique romaine d'Apollonia, la présente monographie montre également dans quelle mesure ce type d'étude peut contribuer à la connaissance des activités et des habitudes des habitants. Par exemple, l'étude des céramiques communes à travers le mobilier de cuisine permet d'appréhender certaines habitudes alimentaires. L'auteur prend également en compte l'entourage rural de la cité où se manifestent de nombreuses activités agricoles, la culture du blé et des céréales.

Pour finir, le dernier chapitre de la quatrième partie porte sur la place d'Apollonia dans les réseaux commerciaux. L'auteur souligne la place qu'Apollonia occupe au sein de l'Illyrie depuis la première incursion romaine, l'importance de la voie maritime qui lui permettait le contact avec d'autres centres de l'Empire et l'importance des routes terrestres, notamment de la *via Egnatia* qui servait de lien entre l'Occident et l'Orient. Les conclusions faites à la fin de la monographie concernent principalement l'activité économique, qui s'avère assez intense au II^e siècle et qui est due surtout à la position stratégique d'Apollonia. L'étude de la céramique romaine se conclue sur les possibilités d'interprétation du nouveau climat politique qui se manifeste au III^e siècle et les questions de perdurance ou d'abandon, très souvent soulevées pour la région d'Illyrie. C'est pourquoi cette monographie pourrait sans doute servir d'exemple pour les futures études qui portent sur l'échange dans de diverses microrégions de l'Illyrie antique et tardo antique.

Ana-Marija KRNIC, université de Franche-Comté, ISTA UR 4011, F-25 000 Besançon

De l'urbanisme tardo-antique : la grande métamorphose

[A. Lätzer-Lasar, E. R. Urciuoli (éds) (collab. J. Rüpke, R. Raja), *Urban Religion in Late Antiquity*, Berlin-Boston, 2021, 266 p., ISBN 9783110641813 – 98,46 euros]

Les actes publiés dans ce volume de 266 pages, issus d'un colloque tenu en novembre 2017 au *Augustinerkloster* à Erfurt, développent en dix chapitres une approche de la religion urbaine qui va au-delà d'une réduction des pratiques et croyances religieuses à de simples instruments au service des *Honestiores*, reconnaissant plutôt que le fait religieux et les villes tardo-antiques sont enchevêtrées et influencées de manière dialectique les unes aux autres à tous les niveaux sociaux. Bien que de nombreux chapitres fournissent des approches innovantes, l'introduction du volume souffre de quelques imprécisions (p. 1-13). Par exemples, les auteurs (Asuman Lätzer-Lasar, Rubina Raja, Jörg Rüpke et Emiliano Rubens Urciuoli) signalent, dès la page 1 du livre, qu'entre la fin du III^e et le VI^e siècle, les villes de la *pars occidentalis* de l'*imperium Romanum* subissent des revers de fortune divers plus ou moins traumatisants, qui modifient et perturbent profondément leur tissu, leur aspect monumental et leur quotidien. Le recours à l'Afrique tardo-antique leur sert comme une illustration (« Due to the invasion of the Vandals, the western part of Northern Africa witnessed a widespread desertion of cities in the fifth and sixth centuries CE »). Pour autant, les travaux de C. Lepelley, P.-A. Février, N. Duval, F. Baratte et de bien d'autres amènent à constater une certaine prospérité des villes et des compagnes africaines (et ouest-africaines) durant l'Antiquité tardive. Des centaines d'inscriptions, ainsi que plusieurs textes littéraires et patristiques, prouvent le bon fonctionnement du système municipal romain en Afrique, jusqu'au V^e siècle, de manière satisfaisante et proche de celle du haut Empire, et le maintien l'urbanisme qui en était l'expression matérielle.

La première contribution qui ouvre cet ouvrage collectif enquête sur la présence et la signification des espaces urbains dans le *De ciuitate dei* d'Augustin (p. 15-49). Emiliano Rubens Urciuoli, l'auteur de ce papier, analyse le principe d'unité de la *ciuitas terrena*, à savoir la recherche de la paix temporelle *via* une sorte de coopération des volontés humaines de manière à atteindre les biens vitaux, qui sera désactivé une fois le jugement dernier est rendu.

Le second chapitre (p. 51-67), dû à Clifford Ando, étudie l'attitude d'Augustin envers l'urbanisme en retraçant ses lectures de l'épisode biblique de Caïn et Abel (*Genèse* 4, 1-15). L'auteur commence par rappeler que le *Livre de la Genèse* attribue l'origine de la première ville et de la culture urbaine à Caïn, tandis que la lignée qui mène à Israël est pastorale. Puis il note qu'en revanche, Augustin effectue une lecture erronée

distinctive du texte biblique. Il attribue en effet une progéniture à Abel, qu'il représente à la fois comme un mélange avec les enfants de Caïn et comme les fondateurs de leur propre *ciuitas* (*Psaumes* 142, 2). Ce déplacement permet une lecture typologique de l'histoire de Caïn et d'Abel, dont les fondements respectifs peuvent alors figurer dans une séquence de contrastes augustiniens entre la *ciuitas dei* et la *ciuitas terrena*, qualifiée parfois chez l'évêque d'Hippone de *ciuitas diaboli*.

Le chapitre suivant (p. 69-95), signé par Teresa Morgan, examine comment les lieux de culte chrétien, d'abord conçus comme des maisons de prière, sont de plus en plus considérés comme des lieux sacrés à la fin du IV^e siècle. La perspective suivie dans ces pages montre comment les premiers « lieux de mémoire » chrétiens ont été sacralisés, agissant ainsi comme une preuve de la fiabilité de la révélation et donnant aux assurances traditionnelles une superstructure d'une solidité encourageante. Néanmoins, il serait important d'avoir plus d'indications sur les emplacements de ces premiers monuments chrétiens qui auraient dû, sinon enrichir le patrimoine monumental des villes romaines, du moins ne pas l'appauvrir, puisque nous voyons ces édifices se construire en grand nombre à partir de l'époque de Constantin et prendre la place, au figuré comme au propre, des édifices païens ; les églises auraient ainsi pu remplacer les temples sans que la structure de la ville en soit altérée.

Heidi Wendt analyse pour sa part, à travers des exemples représentatifs, la problématique liée à l'intellectualisation de la religion dans les cités de l'empire romain (p. 97-121). En confrontant des textes littéraires variés, l'auteure étudie comment les autorités religieuses des premières communautés chrétiennes se sont regroupées dans les espaces urbains de l'Empire où elles ont rivalisé avec divers aspirants spécialistes qui se vantaient d'un éventail de compétences et, dans certains cas, tiraient la sagesse ou les mystères des mêmes écrits. Tous ont en quelque sorte participé à un phénomène plus large de transformation religieuse qui a été propulsé dans les différents cadres urbains de l'Empire romain tardif.

Étudiant les pratiques funéraires dans le site de Saqqara ; situé à un peu plus de 15 km au sud des fameuses pyramides du plateau de Gizeh, le chapitre de l'égyptologue Lara Weis nous montre que le site en question fournit non seulement une profondeur chronologique, mais aussi l'étendue thématique nécessaire pour étudier la manière dont la religion a changé et impacté l'environnement physique (p. 123-148). Malgré l'importance de l'approche de l'historienne, basée sur une perspective de longue durée,

on pourrait cependant discuter du lien de ce chapitre avec le cadre chronologique choisi dans cet ouvrage.

L'étude de Michele R. Salzman met en perspective la manière dont l'empereur Aurélien a façonné le culte du *Sol Invictus* en analysant la topographie de la dévotion solaire dans la ville de Rome (p. 149-167). Par la suite, l'auteure propose de revenir sur l'élargissement du corps des adorateurs solaires pour incorporer des membres de l'élites sénatoriales. Les quelques réserves qu'on émettra sur ce que l'auteure appelle *Aurelian's innovations* n'affectent en rien l'intérêt et le plaisir procuré par ce chapitre agile et suggestif. En effet, le soleil était toujours présent dans l'idéologie impériale romaine, diffusée essentiellement par la monnaie (couronne radiée sur la tête des empereurs, avec la mention du *Sol oriens...*). Dans les milieux intellectuels romains, des courants stoïciens et néoplatoniciens ont en outre rattaché leur conception de l'Un à l'image du soleil. De même pour les premiers chrétiens qui ont fait de Jésus le « Soleil de justice » et/ou le « le Soleil invaincu » comme le démontre un fragment de mosaïque trouvé dans les grottes vaticanes qui représente le Christ sous la forme d'Hélios, montant au ciel sur son char.

Le septième chapitre (p. 169-184) s'ouvre sur une réflexion de Paroma Chatterjee qui discute deux textes byzantins – les *Παραστάσεις σύντομοι χρονικαί* et les *Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως* – qui décrivent la topographie de Constantinople en mettant l'accent sur l'imagerie prophétique qui était si importante dans le paysage urbain de la *Nouvelle Rome*. Deux points majeurs se dégagent de ce chapitre : α) l'identité civique de la Constantinople tardo-antique et médiévale repose sur l'agglomération d'objets étrangers (principalement des statues) qui ont été pillés dans d'autres parties de l'empire romain lors de sa fondation et β) l'idée selon laquelle l'histoire universelle repose, aux yeux des Byzantins, sur l'histoire de leur capitale, présentée comme la capitale-monde. L'auteure se concentre par la suite sur l'Hippodrome, ici présenté comme l'un des sites majeurs de la cité de Constantinople avant de réfléchir sur la valeur durable de l'imagerie ancienne pour les Constantinopolitains jusqu'à la quatrième croisade, voir au-delà. Ici, la même remarque du respect du cadre chronologique revient de nouveau ce qui peut poser un problème surtout aux lecteurs non avisés.

La création d'une cité pour les seuls croyants, entreprise par Rabbula d'Édesse, constitue l'objet du chapitre qui suit, fourni par Hartmut Leppin (p. 185-203). Cette contribution commence par souligner la nécessité de distinguer soigneusement les sources et de considérer leurs contextes respectifs. Une attention particulière est ensuite

consacrée à la représentation idéalisante offerte par la *Vita* syriaque du *Mar Rabbula* qui dépeint l'évêque comme un religieux qui tente de transformer Édesse en une communauté d'ascètes. L'auteur détaille les nuances diverses et subtiles que peut revêtir cette image issue des textes anciens, puis il rappelle les tentatives de l'évêque syriaque pour influencer une partie de l'aristocratie locale, non pas par son orthodoxie, mais par son ascétisme et par son engagement en faveur des pauvres. Il montre à la fin de sa contribution que, même si les tentatives de l'évêque ne sont pas couronnées de succès sur le long terme, la visibilité de son comportement lui vaut une certaine approbation et indique des nouveaux modes de communication dans l'espace urbain tardo-antique.

Michael Blömer revient, dans son chapitre, sur certaines des principales trajectoires de développement urbain en Syrie romaine et en Asie Mineure (p. 207-224). Signalant que l'urbain peut être considéré comme le produit du sacré, l'auteur passe à la loupe divers exemples de grands sanctuaires païens ruraux qui, au fil du temps, ont acquis des caractéristiques urbaines et se sont finalement transformés en villes. Cet enchevêtrement étroit entre sanctuaires et émergence de l'urbanité ne se limite pas à la période du haut Empire. Les lieux de culte chrétiens pourraient également déclencher l'urbanisation des zones rurales, comme le démontre bien les exemples étudiés par l'auteur.

S'intéressant aux thermes romains, Dirk Steuernagel montre, dans ce dernier chapitre du livre, que les bains étaient non seulement des lieux de sociabilité et de soin, mais également des lieux de pratique religieuse qui s'offraient à l'exercice de certains rites religieux, dans la mesure où ils faisaient partie intégrante de la sphère publique urbaine (p. 225-259).

L'ouvrage se termine par un index détaillé (p. 261-266) et se distingue par une remarquable diversité de ses contributions. Il ne fait pas de doute que ce travail marque une avancée décisive dans la recherche portant sur l'interconnectivité entre le fait urbain et religieux durant l'Antiquité tardive, même si les fourchettes chronologiques de cette période restent un peu floues en lisant le livre.

Mohamed-Arbi NSIRI, Université Paris Nanterre – Archéologies et sciences de l'antiquité (ARSCAN),
France

De l'humanité impériale et de la majesté du peuple romain dans la modération des prix du marché

[M. V. Bramante, *Statutum de rebus uenabilibus. Contributo allo studio dell'edictum de pretiis di Diocleziano*, Napoli, 2019, 560 p., ISBN 978-88-7607-204-8 – 48 euros]

L'étude que consacre Maria Vittoria Bramante à l'*Edictum de pretiis* de Dioclétien est un *aggiornamento* indispensable pour celui qui veut comprendre la genèse, le contexte et l'application de cette réforme fiscale et monétaire dont les effets sur l'économie et la société sont encore l'objet de nombreux débats entre spécialistes du droit, de la fiscalité, de l'économie et de l'histoire sociale et politique de l'Antiquité qui n'est pas encore tout à fait tardive. En nous proposant les textes latins et grecs accompagnés de commentaires précis et en nous fournissant des *indices* sur les auteurs modernes, les sources littéraires, épigraphiques, papyrologiques, numismatiques et juridiques, l'autrice nous permet d'accéder à un matériau complexe à l'histoire et à l'analyse disputées.

Dans une première partie Maria Vittoria Bramante s'attache à décrire le contenu, la datation et la structure de l'*Edictum Diocletiani et Collegarum de pretiis rerum uenaliium* en s'appuyant sur le texte épigraphique, en faisant un commentaire et en contextualisant les tentatives antérieures et les sources de ce qui deviendra l'*Édit du Maximum* sans doute publié à Alexandrie après que Dioclétien soit venu en aide à la population locale. Dans une deuxième partie consacrée à la *constitutio ad Romanos et ad prouinciales* qui nous permet de préciser l'objectif, la démarche et le contenu d'une disposition économique, fiscale et politique que le texte de Lactance qui y fait référence dans son *de mortibus persecutorum*, 7. 6 ne nous permet pas, par son texte évasif, de comprendre à lui seul. Pour bien comprendre la portée de l'Édit, Maria Vittoria s'intéresse aussi à des sources connexes telles que l'édit d'Aristius Optatus, préfet d'Égypte, sur l'application dudit *Édit du Maximum* et l'inscription d'Aphrodisias de Carie sur le doublement de la valeur nominale au 1^{er} septembre 301 en le confrontant au chapitre XXVIII sur le plafond noté dans le fragment *Aezaniticum Latinum VIII* du papyrus *Panop. Beatty 2 Z*, 215-219 sur le prix de l'or en 300 que des fragments découverts à Lemnos et Sparte permettent de préciser. L'hypothèse classique désormais veut que Dioclétien ait promulgué un édit sur le prix maximum d'un certain nombre de produits pour redresser l'économie de l'empire en crise avec une logique de réformes structurelles notamment sur la valeur monétaire et les catégories fiscales.

En proposant une traduction de la constitution *ad Romanos et ad prouinciales*, l'auteur dégage deux aspects spécifiques. Le premier souligne la complexité de la démarche

adoptée par la chancellerie impériale pour concrétiser et traduire sur le plan juridique l'intention normative de Dioclétien en recourant à deux actes par une seule action de politique législative, fruit d'une décision unitaire (*statutum*) tout en reconnaissant un caractère autonome à une *lex moderatura* et à une *breviis subditi scriptura*, acte législatif attaché au précédent. Cette spécificité a conduit Maria Vittoria Bramante à s'interroger sur le caractère novateur ou non de cette procédure. Elle relève que le *P. Cair Isid. Ide 297* contient l'édit d'Aristius Optatus sur la réforme fiscale, en langue grecque, utilisant une structure duale dans une *constitutio generalis* qui confirme l'existence d'un précédent dans l'application d'une nouvelle règle distributive basée sur une double compétence personnelle et patrimoniale, et introduite par un *edictum* dont la publication dépend de la *uoluntas* impériale au nom de la *maiestas* et de la *dignitas Romana*, ainsi que de l'*honestum publicum* socle de la *fortuna rei publicae*. *Sub specie iuris* nous avons là les aspects juridiques déterminés par la norme. En effet, il faut qu'à la partie présentant le motif succède une *pars* dite préceptrice qui est la décision prise par l'empereur et que la chancellerie note dans l'*edictum*. Les Tétrarques, par exemple, ont pris comme décision d'appliquer un *remedium aduersus auaritiam* au bénéfice de l'*humanitas* mais contraignant la liberté du commerce avec l'introduction du *maximus modus pretiorum rerum uenaliuum*. Cette volonté est exprimée logiquement dans une structuration du texte avec un titre, un préambule, un dispositif, une formule de conclusion qui traduit la volonté de Dioclétien de maintenir une activité commerciale fondée sur la bonne foi à un moment où la raréfaction des biens en raison de conditions naturelles détériorées ou de la spéculation de certains *potentiores* entraînait une spéculation et une hausse des prix. Il choisit donc d'imposer *ex autoritate* la proportionnalité *merx-pretium* afin de veiller à une plus juste application des prix.

Dans sa première partie, Maria Vittoria Bramante explore donc la *lex epigraphica* afin de comprendre le texte évoqué par Lactance qui attribuait cette loi à Dioclétien (*de mortibus persecutorum*, 7. 6) cité également par les *Fasti Hydatiani*, Aurelius Victor et Malalas. Pour Lactance, les mesures de Dioclétien sur les *res uenales* conduisirent, contrairement à ce qui était attendu, à un renchérissement du coût de la vie quotidienne avec une hausse des prix qui venait s'ajouter aux nouvelles mesures fiscales et monétaires dont l'objectif initial était de conjurer le déclin démographique, inverser l'exode rural, diminuer la concentration foncière, endiguer la crise militaire et réduire les tensions aux frontières. La réforme était également nécessaire à la suite de la hausse de l'inflation malgré les réformes monétaires de 286 et 294. L'empereur tenta un plurimétallisme avec des valeurs qui ne correspondaient pas à la valeur intrinsèque du métal, à l'exception de

la monnaie d'or qui depuis le milieu du III^e siècle circulait dans l'empire sur la base de la seule valeur pondérale. Le papyrus *Panopolis Beatty 2 Z 215-221* – appartenant à un groupe d'une cinquantaine de lettres adressées par le procureur de la Basse Thébaïde Aurelius Isidorus aux stratèges de son district entre août 299 et février 300 – contient une décision fixant un prix maximum ne pouvant être dépassé avant qu'à Aphrodisias, en Carie, une inscription découverte en 1970, ne contienne une disposition impériale fixant à partir du 1^{er} septembre 301, la valeur nominale des espèces monétaires en circulation. Une lettre d'accompagnement enjoignait le fonctionnaire local, sans doute le *rationalis* du diocèse, d'assurer la diffusion et l'application de cette mesure. Maria Vittoria Bramante souligne qu'il est important de mettre en relation l'inscription d'Aphrodisias et le chapitre qui restitue, sur le tambour d'un socle d'édifice à Aezanoi en Phrygie, les prix de l'or (1 livre = 72 000 deniers) et de l'argent (1 livre = 6 000 deniers) soit un rapport de 1/12^e. contre 1/14^e à la fin du IV^e siècle et au début du V^e siècle comme le rapporte la constitution conservée en *CTh.* 13, 2. L'objectif que se fixèrent les Tétrarques fut d'introduire de la liquidité monétaire afin d'éviter une thésaurisation excessive ou une fonte des monnaies en raison d'une valeur plus élevée des métaux bruts.

Maria Vittoria Bramante étudie la *Constitutio ad Romanos et ad prouinciales* en mettant en évidence le caractère dual de celle-ci par la rédaction d'une *lex moderatura* et d'une *breuis scriptura* dont la structure, le style et les motifs ont déjà été utilisés dans la réforme fiscale dioclétienne. Conformément à la règle classique des *constitutiones principum*, une *constitutio principis est quod imperator decreto uel edicto uel epistula constituit*¹. Il s'agit ici d'un *edictum* dont la structure, la forme et le style dépasse la connaissance que nous en avons à travers la *lex epigraphica* que nous connaissons sous la forme d'une *lex* (édit au sens technique) et d'un *breuis* qui est la validation des dispositions. La question de l'application de ces dispositions à l'ensemble de l'empire reste une *uexata quaestio*. Toutefois, malgré le peu de témoignages parvenus jusqu'à nous, il est impossible que l'édit impérial n'ait eu qu'une application régionale orientale comme le confirment les lignes 147-150 de la *lex* : *maxime cum eiusmodi statuto non ciuitatibus singulis ac populis adque prouinciis, sed uniuerso orbi prouisum esse uideatur*. La décision vaut donc pour la totalité de l'empire comme le confirme sa proclamation par les deux Augustes et les deux Césars. Si on ne sait pas avec certitude qui a rédigé la *constitutio*, bien que certains aient reconnu le style rhétorique d'Aurelius Arcadius Carisius, on peut néanmoins affirmer que Dioclétien en fut l'inspirateur politique

¹ Gaius 1. 5.

direct dont la volonté transparaît dans une prose techniciste propre au vocabulaire juridique, législatif et jurisprudentiel². La notion de *breuis* renvoie ainsi au texte complémentaire qui accompagne la décision impériale, le prolonge et le clôt d'un certain point de vue en donnant sans doute la liste des produits dont le prix va être contingenté. Parmi les nombreuses acceptions de *breuis* (βρευιος), la fin de l'Antiquité voit se développer une signification particulière liée à la discipline fiscale, tribulaire et militaire avec une valeur comptable que l'on retrouve dans l'acte normatif que l'on connaît sous la référence *P. Cair. Isid. F* qui applique de nouvelles dispositions sur le système de taxation rééquilibrée adoptées à la suite de la révolte de 297 et mis en œuvre par le préfet Aristius Optatus, en Égypte. Le βρευιος, document connexe, est dans la continuité et dans la contiguïté du διάταγμα du point de vue logico-juridique. Il est indubitable pour Maria Vittoria Bramante que l'application fiscale de 301 est portée par les décisions de 297 en donnant naissance à deux réformes structurelles de Dioclétien en matière fiscale et en réglementation des prix en fonction d'un rapport prix/produit. Il existe cependant une différence entre le βρευιος de 297 et le *breuis* de 301, puisque le premier fixe un impôt fixe modulé selon la définition de la *capitatio* et

² Roberto U., « Diocleziano e i “poveri” di Alessandria: sulla donazione del panis castrensis (marzo 302) », dans U. Roberto, P. A. Tuci (a cura di), *Tra marginalità e integrazione. Aspetti dell'assistenza sociale nel mondo greco e romano*, Milano, 2015, p. 115.

³ Chastagnol A., dans P.-F. Girard, F. Senn, *Les lois des Romains*, Naples, 1977⁷, p. 392-395, n. 11 : « Aristius Optatus, perfectissime, préfet d'Égypte proclame : “Nos empereurs très prévoyants, Dioclétien et Maximien Augustes, Constance et Maximien très nobles Césars, ont appris que l'imputation des charges fiscales a lieu de telle manière que certains contribuables sont exonérés, d'autres surchargés. Ils ont décidé d'extirper, dans l'intérêt des provinciaux, cette pratique detestable et pernicieuse, et de publier un règlement salutaire auquel on doit se conformer pour fixer les impôts. Quelle charge a été imposée à chaque aroure, d'après la qualité de la terre, et quelle charge à chaque tête de paysan, et depuis quel âge jusqu'à quel âge, il est loisible à tous de le connaître, en consultant l'édit divin qui a été publié et le barème connexe, documents que j'ai fait précéder de la copie de mon présent édit, en vue de l'affichage. Après avoir été gratifiés de si grands bienfaits, que les provinciaux s'empressent de payer leurs impôts très promptement, conformément aux règles posées par la décision divine, et qu'ils n'attendent pas l'intervention des collecteurs ; car le loyalisme exige que chacun accomplisse toutes ses obligations avec le plus grand zèle et si, après un tel bienfait, on voit quelqu'un se dérober, il courra un danger. Ordre a été donné aux magistrats et aux chefs des sénats municipaux d'envoyer dans chaque village et même chaque lieu la copie de l'édit impérial avec le barème, et aussi celle du présent édit, afin que la générosité de nos empereurs et Césars soit promptement connue de tous. Il est rappelé aussi aux percepteurs de chaque catégorie de redevances qu'ils doivent de toute leur attention être sur leurs gardes ; car, si l'on surprend une illégalité, la peine de mort menacera le coupable.” — Année 13, 12 et 5 de nos seigneurs Dioclétien et Maximien Augustes, Constance et Maximien Césars, 20 Phamenôth. »

de la *iugatio*, alors que le second détermine un plafond d'imposition au-delà duquel on ne peut aller. Toutefois, Lactance verra dans la politique de Dioclétien un échec sur le contrôle des prix, puisque ces derniers auraient augmenté et, de fait, renchéri le coût de la vie pour les plus modestes. Or, il faut envisager que la *lex moderatura* ne contient pas seulement une discipline du *modus rerum uenialium*, mais plus généralement du *de rebus uenialium* au sein duquel le *modus prettiorum* est un des instruments possibles de contrôle des prix et d'établissement de la fiscalité.

Dans une deuxième partie, Maria Vittoria Bramante propose une analyse de la *lex moderatura* en s'intéressant d'abord à son aspect « technique » que souligne le caractère nouveau de la structure du texte qui, après une introduction positive, grandiloquente et le rappel des titulatures impériales (l. 1-15) des « pères du genre humain », consacre un long préambule (l. 16-105) dans lequel la *fortuna rei publicae* et sa *salus* sont au cœur du développement, avant de se concentrer sur les dispositions (l. 106-145) et de conclure par une exhortation au respect des dispositions dans l'intérêt de tous et pour la sauvegarde de l'Empire (l. 145-154). Le préambule a pour but de rappeler la *uoluntas* des tétrarques de lutter contre l'*auaritia*, l'*egestas* et pour la défense de l'*humanitas* en faveur des soldats et des populations rurales qui sont les plus touchés par l'inflation et la spéculation. Dès le préambule, le rédacteur rappelle le rôle majeur de l'armée dans le maintien de la paix extérieure face aux *gentes barbarorum* et intérieure face aux *seditiones* qu'une telle pression ne manquerait pas de susciter. Le contrôle des prix et de la spéculation est donc une disposition en faveur de la *salus publica* et contre les *miserrimae condicionis* des indigents dont l'intégration à la cité est une nécessité. Le commentaire ligne à ligne qu'effectue Maria Vittoria Bramante permet de bien comprendre la stratégie politique et technique qui marque l'esprit des dispositions de la *lex*. L'intervention impériale est motivée par une *ratio humanitatis* des *parentes generi humani* dont l'action législative vise une meilleure justice financière et fiscale, parce que la crise n'est pas due à un effondrement de la production mais à une spéculation qui contraint le marché et favorise la hausse induite des prix. Des *remedia* sont nécessaires, inévitables, providentiels et engagent le devoir paternel des empereurs contre l'*homo auarus* responsable d'une *atrocissima inhumanitas* (l. 58) y compris contre le respect des règles du marché dont on peut comprendre les fluctuations en raison de facteurs économiques, productifs et environnementaux. La spéculation des propriétaires, directement ou à travers leurs *institores*, ne peut être admise et la nécessité morale et éthique d'une *correctio morum* s'impose *aduersus auaritiam*. Les lignes 106-145 constituent la *pars* prescriptive en trois points normatifs : [...] *placet ut*,

si quis contra formam statuti huius conixus fuerit audentia, capitali periculo subiugetur [...] (l. 134-136) *Eidem autem periculo etiam ille subdetur qui, comparandi cupiditate auaritia distrabentis contra statuta consenserit* (l. 138-141). *Ab eiusmodi quoque noxa immunis nec ille praestauitur, qui habens species uictui asque usui necessarias post hoc sibi temperamentum exist<i>mauerit subtrahendas, cum poena uel grauior esse debeat interferentis penuria quam contra statuta quatientis* (l. 141-145). En cas du non-respect de ces prescriptions, c'est la *poena capitis* qui devra être appliquée, car l'engagement de la *maiestas* impériale au profit de la *salus communis* ne supporte aucune infraction. L'introduction d'un *modus pretiorum* fixe un maximum, un plafond en principe indépassable et maintient une économie de marché. Du point de vue du *ius priuatorum*, la définition stricte du *modus pretiorum rerum uenaliu[m] maximus* par le législateur montre combien Dioclétien s'inscrit dans le sillon de la réflexion classique sur la *conuentio pretiorum* qui, sur la base de la bonne foi, permettait une *libera conuentio* entre vendeur et acheteur pour acheter plus cher ou moins cher un produit si la transaction était librement acceptée, sans violence et entre contractants majeurs⁴. En intervenant sur le « maximum », Dioclétien n'abolit pas la *licentia pretiorum* mais gomme les effets prohibitifs du lien entre *pretium* et *merx*. De fait, la vente de *res uenales* à des *pretia maxima quae breuis scriptura subditi designat* confirme le maintien d'une *licentia pretium ex lege*, mais qui oblige désormais à vendre *ut modus maximus*. Si les instruments de musique, le matériel médical ou les prestations juridiques restent en dehors de la liste des produits et prestations inclus soumis à un prix maximum, le législateur réglemente les prix pour de très nombreux produits issus des activités artisanales, agricoles et commerciales. Nous l'avons vu plus haut, contrevenir aux dispositions fixées par l'édit conduit les contrevenants à subir la peine capitale. Pratiquer une *emptio-uentio rei uenalis supra modum* c'est infliger *in fraudem legis* une souffrance à celui qui achète ou loue. Dès lors, il est tout à fait possible de condamner les contrevenants notamment lorsque ceux-ci pratiquent la spéculation sur les productions alimentaires sur la base d'une *lex Iulia de annonae* de 18 avant J.-C. permettant déjà de sanctionner le *crimen annonae* des *dardanarii*⁵ que Dioclétien reconduit et prolonge en s'appuyant sur le concept d'*auaritia* développé par Ulpien.

La troisième partie porte sur la publication de la *breuis scriptura* en Phrygie, sur l'édit *Aezaniticum IX* de Fulvius Asticus lequel contient une *συνάλλαγμα* (*Aez. IX*⁵ *Gr. I*

⁴ *Dig.* 18. 1. 38 (Ulp. 7 *disp.*) et *Dig.* 24. 1. 5. 5 (Ulp. 32 *ad Sab.*).

⁵ *Dig.* 48. 12. 2 *pr.* 2 (Ulp.).

13), terme déjà utilisé par les *prudentes* romains Labeo puis Ariston (époque de Trajan) et conservé par Ulpien⁶ et la *lex moderatura*. La découverte, *ad Aezani*, en Phrygie, de la copie latine de la *breuis scriptura* et en grec de l'édit publié à l'échelle locale de la décision impériale sous l'égide du gouverneur romain Tiberius Fulvius Asticus⁷ nous renseigne sur l'exercice du *ius edicendi* du gouverneur et sur le titre de l'édit, couramment qualifié d'*edictum de pretiis rerum uenaliuum* ou plus simplement encore d'*edictum de pretiis* depuis la première édition de 1973⁸ discutée par Maria Vittoria Bramante aux pages 233-242, puis celle de Marta Giacchero⁹ discutée aux pages 243-247, celle de Michael Crawford et Joyce Reynolds¹⁰ discutée aux pages 248-257 avec de nouvelles propositions par Joyce Reynolds et la publication de l'*Année épigraphique* en 1978 (*AE* 1975, 805) dont l'autrice reproduit la proposition et la discute aux pages 259-265. Une troisième édition est proposée par J. H. Oliver en 1976¹¹ discutée aux pages 265-270, une quatrième par Naphtali Lewis en 1992¹² discutée aux pages 270-276 et enfin la republication de l'édit du gouverneur dans l'*Année épigraphique* en 2000 (*AE* 1997, 1443) présentée et discutée aux pages 276-287. Sur la base de ces différentes restitutions et interprétations, Maria Vittoria Bramante propose une nouvelle hypothèse de restitution du texte et notamment des lignes 1 à 13, ainsi qu'une lecture renouvelée de l'édit promulgué par le *uir perfectissimus praeses* de rang équestre Tiberius Fulvius Asticus. La promulgation de la *lex auaritiam moderatura* suppose une application complète et stricte de ses dispositions. Elle s'adresse à tous les habitants comme aux magistrats provinciaux qui sont chargés de la bonne application du *ius edicendi ad prouinciales*, véritable *διάταγμα*, en rappelant que la décision impériale portait sur les produits et les prix visés spécifiés au travers de deux documents complémentaires qui illustraient le caractère général de l'édit *aduersus auaritiam* et son champ applicatif (*breuis scriptura*)

⁶ *Dig.* 2. 14. 7 et 50. 16. 19.

⁷ *Aezaniticum Lat.* IX col. 5+15 *Graecum (Aezaniticum IX Graecum)* = *Aez.* IX⁵ Gr. I. 1-15.

⁸ Naumann R., Naumann-Stekner Fr., *Der Rundbau in Aeziani mit dem Preizedikt des Diokletian und des Gebäude mit dem Edikt in Stratonikeia*, Tübingen, 1973.

⁹ Giacchero M., *Edictum Diocletiani et Collegarum de pretiis rerum uenaliuum in iniegrum fere restitutum e Latinis Graecisque fragmentis*, Genova, 1974.

¹⁰ Crawford M. H., Reynolds J., « The Publication of the Prices Edict: A New Inscription from Aezani », *JRS*, 65, 1975, p. 160-163.

¹¹ Oliver J. H., « The Governor's Edict of Aeziani after the Edict of Prices », *AJPh*, 99/4, 1976, p. 174-175.

¹² Lewis N., « The Governor's Edict at Aizanoi », *Hellenica*, XLII, 1992, p. 15-20.

qui relevait strictement des compétences du gouverneur. La mention par le gouverneur des *συναλλαγματα* fait explicitement référence, *ratione iuris*, à la réciprocité des droits et devoirs engageant les parties (*συνάλλαγμα*) de manière quasi-contractuelle ou plutôt conventionnelle (*conuentio*)¹³. Ce lien unissant les parties n'empêche pas des variations mineures dans les prix pratiqués tout en conservant à l'édit un titre générique – *edictum de rebus uenalibus* ou *edictum rerum uenaliuum* – que propose Maria Vittoria Bramante après une longue et détaillée discussion des possibilités de titres intégrant les caractères normatifs et contractuels disponibles chez Labeo, Celse, Ariston, Marcion ou Ulpien.

Dans une quatrième partie est développée une réflexion sur la logique réflexive de Dioclétien à propos du *modus pretorium* qui doit présider à la réflexion juridique sur le lien entre achat et vente. Pour mesurer le *pretium uerum et iustum*, il faut s'appuyer sur la *rescissio ultra dimidium*. En fixant un *pretium mercis* maximum Dioclétien voulait éviter la paralysie commerciale qu'aurait entraînée un prix inamovible. Les rescrits *CJ 4. 44. 2* de 285 et *CJ 4. 44. 8* de 293 rendant compte des décisions de Dioclétien et de Maximien sur des ventes (*emptio-uenditio fundi*) qui ne respectent pas le *iustum pretium* et conservés dans le *Codex Gregorianus* puis dans le *Codex Hermogenianus* comportent à propos de la vente de fonds la *rescissio ultra dimidium* distinguant le *modus legitimus* du *minus pretium* pouvant invalider le contrat *inter priuatos* ou entre membres d'une même famille, parce que n'aurait pas été respectée la *dimidia pars* de la valeur réelle du terrain, à moins que l'*emptor* n'intègre le prix réel (*iustum pretium*) fixé par le *iudex* sur la base de l'*aestimatio fundi* (*CJ 4. 44. 2*) et verse la somme due (*restitutio in integrum*). Déjà, sur la base de l'*interpretatio prudentium* et du *ius uetus* Caton l'Ancien, dans son *De Agricultura*, conseillait au *pater familias* de respecter les règles en usage pour l'achat-vente de biens-fonds¹⁴. Le rééquilibrage qui est effectué en *CJ 4. 44. 8* sur le thème de l'*emptio uenditio fundi* et qui conduit à la prise en compte du rapport *merx-pretium* est sans doute la marque de l'action de Dioclétien et de sa compréhension des tensions qui peuvent léser un des contractants dans la vente des *res mancipi immobiles* et la volonté d'introduire un rapport synallagmatique. L'édit de 301 s'inscrit dans cette logique d'équilibre *merx-pretium* dans le domaine des prestations professionnelles en envisageant un équilibre entre l'*opus* et l'*opera salarium* qui a pour finalité d'éviter l'appauvrissement des salariés et le retour d'une crise sociale

¹³ *Dig. 50. 16 De uerborum significatione* et *50. 16. 19* (Ulp. 11 *ad ed.*). Ulpien parle, à propos du préteur urbain du *contractum* qui *ultrrocitroque obligatio* et de préciser *quod Graeci συναλλαγμα uocant* avec une liste *ueluti emptionem uenditionem, locationem conductionem, societatem*.

¹⁴ *Cat., Agr., 2.*

notamment liée à l'abandon des terres par de petits propriétaires et la concentration des terres dans les mains de *potentiores*. La prise en compte de la condition des individus est peut-être marquée par une influence philosophique de l'école de droit de Césarée qui conduit à considérer que le *pretium iustum* est le *pretium uerum* et vice-versa dans une symétrie qui permet la conception d'un *modus pretiorum*. Cette volonté d'encadrer sans fixer arbitrairement des prix à des choses ou des prestations contrevenait certes à la *libera conuentio pretiorum*, mais en fixant un maximum Dioclétien offre la possibilité aux contractants de s'entendre sur la base d'un *pretium uerum* qui serait juste et qui n'affaiblirait pas l'un des contractants. Dès 285, il codifie d'autorité en *CJ* 4. 44. 2 le rapport entre la *res maioris pretii distracta minoris pretii* et le *pretium solutum* afin qu'un bien ne puisse pas être vendu en-deçà du prix du marché. En 293, en *CJ* 4. 44. 8 il est estimé que le *minus pretium pretii ueri, id est maioris pretii* et que dans ce cas lorsqu'il est inférieur à la *dimidia pars* du *pretium uerum* le contrat est résiliable. Dans le cas contraire, le contrat est valide. Les décisions de 285 et de 293 montrent le souci de la chancellerie impériale d'éviter toute dérive des prix et de contenir les rapports sociaux dans un cadre qui se veut juste et équitable. Dioclétien cherche à « mesurer » le rapport de valeur entre *res* et *pretium* en fixant qu'un bien-fonds ne peut se vendre plus de la moitié de la valeur du fonds. Sinon la *firmitas emptionis-uenditionis prediorum ex bona fide* est mise en doute. Après Dioclétien, le *Code Théodosien* conserve trois lois relatives à la fixation des prix : *CTh.* 3. 1. 1 (= *Breu.* 3. 1. 1) du 13 août 319 rappelle la nécessaire stabilité des marchés annonnaires et des prix fixés ; *CTh.* 3. 1. 4 (= *Breu.* 3. 1. 4 = *C.* 4. 44. 15) du 2 mai 383 Gratien, Valentinien II et Théodose I^{er} écartent l'invalidité de la vente d'un fonds *nomine uilioris pretii* ; *CTh.* 3. 1. 7 (= *Breu.* 3. 1. 7) de mars 396 les mêmes réaffirment la stabilité de l'*empti contractus uel uenditi* conclus *inter personas legitimas* malgré une *minor adnumerata pretii quantitas*. Il faut cependant noter que dès Constantin, il est nécessaire de rappeler les règles d'une vente juste et légale de *praedia* à un *minus pretium*. Le *Breuiarium Alaricianum*, en 506, confirme à nouveau la tendance à éviter la généralisation de la *rescissio per laesio ultra dimidium*, ce que discute Maria Vittoria Bramante en soulignant que les sources post-dioclétiennes s'intéressent sans doute à des choses de peu de valeur et donc à des prix bas qu'il s'agit de laisser dans une négociation autonome et libre entre contractants.

En fait le *modus* qu'impose Dioclétien permet aux prix de fluctuer de manière contrôlée entre un maximum et un minimum qui définissent une zone acceptable de variations des prix et donc de la valeur des biens sur lesquelles les contractants ont une liberté de négociation. Les mesures sont donc conçues comme relevant de l'*aequitas*,

de la *iustitia* et de l'*humanitas* impériales. Comme le note Maria Vittoria Bramante, l'*humanitas* de l'empereur permet l'adoption de mesures dont la portée *in aeternum* d'un *monumentum iustitiae* règle des cas singuliers en accord avec le *bonum publicum*, la *maiestas Romana* et la *dignitas populi Romanorum*. L'*humanitas* comme *condicio communis omnium* et comme *ratio decidendi iure priuatorum* impose une relation synallagmatique génétique et fonctionnelle au commerce et aux échanges. De fait, l'empereur s'impose non comme un contrôleur des prix, mais comme un médiateur dans les tensions entre *merx* et *pretium*.

Antonio GONZALES, université de Franche-Comté, ISTA UR 4011, F-25 000 Besançon

Résumés

Ian PLANT

Brasidas and Thucydides: The Hero and His Historian

Abstract: Brasidas features prominently in Thucydides' history. Thucydides refers to him by name 94 times (cf. Pericles 24 times) over four books, and represents him enjoying military success as a commander and combattant. This paper reviews the image of Brasidas that Thucydides creates for the reader and attempts to understand it in its historical and literary context. It concludes that the recognition of Brasidas as a hero at Amphipolis and Delphi after his death is reflected in the heroic portrait of him painted by Thucydides. In addition, the historian, exiled after being defeated by Brasidas, addressed in part his own reputation by developing the *aristeia* of this hero.

Keywords: Thucydides, Brasidas, Hero, Aristophanes, Delphi.

Brasidas et Thucydide, le Héros et son Historien

Résumé : Brasidas figure très souvent dans chez l'historien Thucydide. Thucydide cite son nom 94 fois (Périclès 24 fois) en quatre livres, et le représente fort des succès militaires d'un chef et d'un combattant. Cet article examine l'image de Brasidas que Thucydide crée pour le lecteur et cherche à la comprendre dans son contexte historique et littéraire. L'article arrive à la conclusion que la reconnaissance de Brasidas en tant que héros à Amphipolis et Delphes après sa mort trouve un reflet dans le portrait héroïque qu'en fait Thucydide. De plus, l'historien, en exil après avoir été vaincu par Brasidas, évoque en partie sa propre réputation en développant l'*aristeia* de son héros.

Mots-clés : Thucydides, Brasidas, Héros, Aristophane, Delphes.

Brasidas y Tucídides: El héroe y su historiador

Resumen: Brasidas ocupa un lugar destacado en la historia de Tucídides. Tucídides se refiere a él por su nombre 94 veces (cf. Pericles 24 veces) a lo largo de cuatro libros, y lo representa disfrutando de éxitos militares como comandante y combatiente. Este artículo revisa la imagen de Brásidas que

Tucídides crea para el lector e intenta comprenderla en su contexto histórico y literario. Concluye que el reconocimiento de Brasidas como héroe en Anfípolis y Delfos tras su muerte se refleja en el retrato heroico que de él hace Tucídides. Además, el historiador, exiliado tras ser derrotado por Brásidas, abordó en parte su propia reputación desarrollando la aristeía de este héroe.

Palabras claves: Tucídides, Brasidas, Héroe, Aristófanes, Delfos.

Manel GARCÍA SÁNCHEZ

Cyrus the Gentleman (καλοκάγαθός): Xenophon's *Cyropaedia* and Leo Strauss

Abstract: Xenophon's *Cyropaedia* has been extensively featured throughout Leo Strauss' philosophical publications, and Cyrus the Great became a common place in his writing, although the German philosopher resorted to the same common clichés and topics: Cyrus was an Eastern tyrant who, by creating an empire in which his subjects were slaves of the Great King, had thwarted the original idea of Persian republicanism.

Keywords: Xenophon, *Cyropaedia*, Leo Strauss, Political Philosophy, Tyranny, Classical Tradition.

Cyrus, un gentleman (καλοκάγαθός) ? : La *Cyropédie* de Xénophon et Leo Strauss

Résumé : La *Cyropédie* de Xénophon est largement présente dans les publications philosophiques de Leo Strauss, et Cyrus le Grand est devenu un lieu commun dans ses écrits, bien que le philosophe allemand ait eu recours aux mêmes clichés à propos de Cyrus qui est présenté comme un tyran oriental qui, en créant un empire dont ses sujets étaient les esclaves du Grand Roi, avait ruiné l'idée initiale du républicanisme perse.

Mots-clés : Xénophon, *Cyropédie*, Leo Strauss, Philosophie politique, Tyrannie, Tradition classique.

¿Ciro el Gentilhombre (καλοκάγαθός): La *Ciropedia* de Jenofonte y Leo Strauss

Resumen: La *Ciropedia* de Jenofonte ha aparecido ampliamente a lo largo de las publicaciones filosóficas de Leo Strauss, y Ciro el Grande se convirtió en un lugar común de sus escritos, aunque el filósofo alemán recurrió a los mismos tópicos y clichés habituales: Ciro era un tirano oriental que, al crear un imperio en el que sus súbditos eran esclavos del Gran Rey, había frustrado la idea original del republicanismo persa.

Palabras claves: Jenofonte, *Ciropedia*, Leo Strauss, Filosofía Política, Tiranía, Tradición clásica.

Lia Raffaella CRESCI

Una *translatio imperii* in ottica persiana (Teofilatto Simocatta IV, 13): riflessioni e ipotesi

Riassunto: Nell'opera storica di Teofilatto Simocatta viene narrata l'ambasceria persiana che richiede l'aiuto dell'imperatore Maurizio per difendere il sovrano persiano Cosroe dalla ribellione del generale Vahrán. Questo contributo si concentra sul discorso degli ambasciatori persiani e, in particolare, sulla *translatio imperii* in ottica persiana che ne costituisce l'ἀκμή

ideologica e retorica. Vengono anche esaminati il rilievo ideologico di tale *translatio* nel contesto storico del regno di Eraclio, durante il quale scrive Teofilatto, e in quello di Costantino VII, durante il quale viene confezionata la raccolta degli *Excerpta de legationibus* che comprende il passo di Teofilatto, ma non il discorso degli ambasciatori persiani.

Parole chiave: Teofilatto Simocatta, *Excerpta de legationibus*, *translatio imperii*.

A *translatio imperii*, from a Persian Perspective (Theophylact Simocatta IV, 13): Reflections and Hypotheses

Abstract: Theophylact Simocatta narrates the Persian embassy which requests the help of the emperor Maurice to defend the Persian sovereign Cosroe from the rebellion of general Vahran. This paper focuses on the speech of the Persian ambassadors and, in particular, on the *translatio imperii* from a Persian perspective which constitutes its ideological and rhetorical ἀκμῆ. The ideological importance of this *translatio* is also examined in the historical context of the reign of Heraclius, during which Theophylact writes, and in that of Constantine VII, during which the collection of texts is assembled which includes the passage of Theophylact, but not the speech of the Persian ambassadors.

Keywords: Theophylact Simocatta, *Excerpta de legationibus*, *translatio imperii*.

Une *translatio imperii* dans une perspective perse (Théophylacte Simocatta IV, 13) : réflexions et hypothèses

Résumé : L'ouvrage historique de Théophylacte Simocatta raconte l'ambassade persane demandant l'aide de l'empereur Maurice pour défendre le souverain perse Cosroes contre la rébellion du général Vahran. Cet article se concentre sur le discours des ambassadeurs perses et, en particulier, sur la *translatio imperii* conçue dans une perspective persane qui en constitue l'ἀκμῆ idéologique et rhétorique. Il examine également la portée idéologique de cette *translatio* dans le contexte historique du règne d'Héraclius, sous lequel Théophylacte a écrit, et dans celui de Constantin VII, sous le règne duquel a été compilé le recueil des *excerpta de legationibus* qui comprend le passage de Théophylacte, mais pas le discours des ambassadeurs perses.

Mots-clés : Théophylacte Simocatta, *Excerpta de legationibus*, *translation imperii*.

Una *translatio imperii* desde una perspectiva persa (Theophylacto Simocatta IV, 13): reflexiones e hipótesis

Resumen: En la obra histórica de Teofilatto Simocatta se narra la embajada persa que solicita la ayuda del emperador Mauricio para defender al soberano persa Cosroe de la rebelión del general Vahran. Este ensayo se centra en el discurso de los embajadores persas y, en particular, en la *translatio imperii* desde una perspectiva persa que constituye su ἀκμῆ ideológico y retórico. También se examina la importancia ideológica de esta *translatio* en el contexto histórico del reinado de Eraclio, durante el cual escribe Teofilatto, y en el de Constantino VII, durante el cual se empaqueta la colección de *excerpta* que incluye el pasaje de Teofilatto, pero no el discurso de los embajadores persas.

Palabras claves: Theophylacto Simocatta, *Excerpta de legationibus*, *translatio imperii*.

Altay COŞKUN

Von Kios nach Kimiata. Neue Überlegungen zur Chronologie des Mithradates von Kios und des Mithradates Ctistes sowie zur Gründung des Mithradatidenreiches

Zusammenfassung: Mithradates von Kios und sein Sohn Mithradates I. Ctistes sind die „Gründerväter“ des pontischen Königreichs und die Bindeglieder zwischen den späteren Mithradatiden und der Achämeniden-Dynastie. Unsere Hauptquelle für ihr Leben ist Diodor (XVI, 90, 2; XIX, 40, 2; XX, 111, 4): Er präsentiert Archontendaten für den Beginn (337/36 v. Chr.) und das Ende (302/1 v. Chr.) der Herrschaft des älteren Mithradates und zählt weiterhin seine und seines Sohnes Amtszeiten mit 35 bzw. 36 Jahren. Kleinere Unstimmigkeiten lassen sich leicht erklären. Sie sollten daher nicht dazu herangezogen werden, Diodors Autorität hinsichtlich der dynastischen Gründungslegende zu schwächen: die Flucht des jüngeren Mithradates von Kios nach Kimiata (Strabon, XII, 3, 41). Einige Forscher haben kürzlich vorgeschlagen, dieses Ereignis auf *ca* 314 v. Chr. hinaufzudatieren. Jedoch verkennen sie die proantigonidische Tendenz der romantischen Erzählungen Plutarchs (*Demetrios*, 4) und Appians (*Mithridatika*, IX, 27-29). Weitere Klarheit erhält man durch Georg Synkellos (523), der die 66/65 v. Chr. endende Königsherrschaft der mithradatidischen Könige von Pontos insgesamt 218 Jahre dauern lässt. Dies bedeutet nicht etwa, dass der Griff nach dem Diadem, wie allgemein angenommen wird, in die Zeit nach dem Tod Seleukos' I. 281 v. Chr., sondern vielmehr ins Jahr 283/82 v. Chr. fällt, als der Konflikt zwischen Lysimachos und seinem ehemaligen Verbündeten Seleukos zu eskalieren begann.

Schlüsselwörter: Mithradates von Kios, Ariobarzanes von Kios, Achämeniden, Mithradates Ctistes, Antigonos I. Monophthalmos, Demetrios I. Poliorketes, Lysimachos, Seleukos I. Nikator, Pontos, Kimiata.

From Cius to Cimiata. New Considerations on the Chronology of Mithradates of Cius and Mithradates Ctistes as well as on the Foundation of the Mithradatid Kingdom

Abstract: Mithradates of Cius and his son Mithradates I Ctistes are the “founding fathers” of the Pontic kingdom as well as the link of the later Mithradatids with the Achaemenid dynasty. Our main source for their lives is Diodorus (XVI, 90, 2; XIX, 40, 2; XX, 111, 4): he presents archon dates for the beginning (337/36 BC) and the end (302/1 BC) of the older Mithradates' rule and further counts the years of his and his son's tenures as 35 and 36 respectively. Minor inconsistencies can easily be explained. They should thus not be drawn on to weaken Diodorus' authority regarding the event crucial to the dynasty's foundation legend: the flight of the younger Mithradates from Cius to Cimiata (Strabo, XII, 3, 41). Some scholars have recently suggested redating the flight to *ca* 314 BC, but they are building on the romanticized narrative attested by Plutarch (*Demetrios*, 4) and Appian (*Mithridatica*, IX, 27-29), whose pro-Antigonid tendencies are transparent. Further clarity can be obtained thanks to George Syncellus (523), who specifies the royal rule of the Mithradatid kings of Pontus as 218 years, extending over ten generations (which seem to include Pharnaces II and Darius). This does not date the seize of the diadem to after the death of Seleucus I in 281 BC, as commonly held, but rather to 283/82 BC, when the conflict between Lysimachus and his former ally Seleucus began to escalate.

Keywords: Mithradates of Cius, Ariobarzanes of Cius, Achaemenids, Mithradates Ctistes, Antigonus I Monophthalmus, Demetrius I Poliorcetes, Lysimachus, Seleucus I Nicator, Pontus, Cimiata.

De Cius à Cimiata. Nouvelles considérations sur la chronologie de Mithridate de Cius et de Mithridate Ctistes, ainsi que sur la fondation du royaume des Mithridatides

Résumé : Mithridate de Cius et son fils Mithridate I^{er} Ctistes sont les « pères fondateurs » du royaume pontique, ainsi que le lien du dernier Mithridate avec la dynastie achéménide. Notre principale source d'information sur leur vie est Diodore (XVI, 90, 2; XIX, 40, 2; XX, 111, 4) : il donne des dates archontiques pour le début (337/36 avant J.-C.) et la fin (302/1 avant J.-C.) du règne de l'aîné Mithridate et compte également les années de son règne et de celui de son fils comme étant respectivement de 35 et 36. Ces petites incohérences s'expliquent aisément. Elles ne doivent donc pas être utilisées pour saper l'autorité de Diodore en ce qui concerne l'événement crucial pour la légende de la fondation de la dynastie : la fuite du jeune Mithridate de Cius à Cimiata (Strabon, XII, 3, 41). Certains chercheurs ont récemment suggéré que la fuite remontait à 314 avant J.-C., mais ils s'appuient sur le récit romancé attesté par Plutarque (*Démétrios*, 4) et Appien (*Mithridatica*, IX, 27-29), dont les tendances pro-Antigonides sont transparentes. George Syncellus (523), qui précise que le règne des rois mithridatides du Pont a duré 218 ans et s'est étendu sur dix générations (qui semblent inclure Pharnaces II et Darius), apporte des éclaircissements supplémentaires. Cela ne situe pas la prise du diadème après la mort de Séleucos I^{er} en 281 avant J.-C., comme on le pense généralement, mais en 283/82 avant J.-C., lorsque le conflit entre Lysimaque et son ancien allié Séleucos a commencé à s'envenimer.

Mots-clés : Mithridate de Cius, Ariobarzane de Cius, Achéménides, Mithridate Ctistes, Antigone I^{er} Monophthalmos, Démétrios I^{er} Poliorcète, Lysimaque, Séleucos I^{er} Nicator, Pont, Cimiata.

De Cío a Cimiata. Nuevas consideraciones sobre la cronología de Mitrídates de Cío y Mitrídates Ctistes, así como sobre la fundación del reino mitradatide

Resumen: Mitrídates de Cío y su hijo Mitrídates I Ctistes son los “padres fundadores” del reino pónico, así como el vínculo de los posteriores mitradacidas con la dinastía aqueménida. Nuestra principal fuente de información sobre sus vidas es Diodoro (XVI, 90, 2; XIX, 40, 2; XX, 111, 4): presenta fechas arcontes para el comienzo (337/36 a. C.) y el final (302/1 a. C.) del gobierno del mayor de los Mitrídates y además cuenta los años de su mandato y el de su hijo como 35 y 36 respectivamente. Las pequeñas incoherencias pueden explicarse fácilmente. Por lo tanto, no deberían utilizarse para debilitar la autoridad de Diodoro en relación con el acontecimiento crucial para la leyenda de la fundación de la dinastía: la huida del joven Mitrídates de Cío a Cimiata (Estrabón, XII, 3, 41). Algunos estudiosos han sugerido recientemente que la huida se remonte al 314 a. C., pero se basan en el relato romántico atestado por Plutarco (*Demetrio*, 4) y Apiano (*Mitridática*, IX, 27-29), cuyas tendencias pro-antigónidas son transparentes. Más claridad se puede obtener gracias a George Syncellus (523), que especifica el gobierno real de los reyes mitradatidas del Ponto como 218 años, que se extiende sobre diez generaciones (que parecen incluir Fárnaces II y Darío). Esto no sitúa la toma de la diadema tras la muerte

de Seleuco I en el 281 a. C., como se sostiene comúnmente, sino en el 283/82 a. C., cuando el conflicto entre Lisímaco y su antiguo aliado Seleuco comenzó a agravarse.

Palabras claves: Mitrídates de Cío, Ariobarzanes de Cío, Aqueménidas, Mitrídates Cistes, Antígono I Monoftalmo, Demetrio I Poliorcetes, Lisímaco, Seleuco I Nicator, Ponto, Cimiata.

Marcel MEULDER

Euryloque chez Euphorion (fr. 112 Acosta-Hughes, Cusset/fr. 116 Lightfoot) : une allusion politique ?

Résumé : Euphorion, dans le fragment 112 Acosta-Hughes, Cusset, évoque l'Héraclide thessalien Euryloque vainqueur de Crisa lors de la première guerre sacrée. Derrière cette référence à un passé éloigné, se cache l'éloge du roi macédonien Antigonos Gonatas, un Héraclide, vainqueur avec les Étoliens des Gaulois agresseurs de Delphes. Sans être poète à la cour de Pella, Euphorion semble attaché à la monarchie macédonienne des Antigonides, si bien que quand Athènes se libère de celle-ci, il ne tarde pas à gagner la cour d'Antiochos III. Euphorion a donc composé des poèmes dont certains ont une visée politique. D'autre part, il se sert peut-être d'un mythe ou d'une histoire appelé lors de la troisième guerre sacrée remportée par Philippe II de Macédoine, et le nom d'Euryloque renvoie peut-être aux armées coalisées qui ont (au milieu du IV^e siècle) ou auraient (au début du VI^e siècle) défendu Delphes.

Mots-clés : Euphorion, histoire (mythique) grecque, Antigonides, Athènes, poésie hellénistique.

Eurylochos in Euphorion's Work (fr. 112 Acosta-Hughes, Cusset/fr. 116 Lightfoot): A Political Allusion?

Abstract: Euphorion recalls in fragment 112 (Acosta-Hughes, Cusset) the Thessalian Heraclid Eurylochos who defeated the Crisaians during the first sacred war. Behind this reference to a remote past, lies the praise of the Macedonian and Heraclid king Antigonos Gonatas, who defeated with the Aetolians the Gauls who had attacked Delphi. Although Euphorion was not at the Macedonian court, he seems attached to the Macedonian monarchy of the Antigonids; so, when Athens became free from Macedonian power, Euphorion reached the court of Antiochos the third, an ally of the Macedonians. Thus Euphorion sometimes has written political poetry. On the other hand, he takes up a myth or a story remembered during the third sacred war won by Philip of Macedonia, and Eurylochos' name perhaps takes us back to the united army which has (in the middle of the fourth century BC) or should have (at the beginning of the sixth century BC) defended Delphi.

Keywords: Euphorion, Greek (mythic) History, Antigonides, Athens, Hellenistic Poetry.

Euríloco en Euforión (fr. 112 Acosta-Hughes, Cusset/fr. 116 Lightfoot): ¿una alusión política?

Resumen: Euforión recuerda en el fragmento 112 (Acosta-Hughes y Cusset) al heráclida tesalio Eurylochos, que derrotó a los crisáicos durante la primera guerra sagrada. Detrás de esta referencia a un pasado remoto, se esconde el elogio del rey macedonio y heráclida Antígono Gonatas, que

derrotó con los etolios a los galos que habían atacado Delfos. Aunque Euforión no estuvo en la corte macedónica, parece vinculado a la monarquía macedónica de los Antígónidas; así, cuando Atenas se liberó del poder macedónico, Euforión llegó a la corte de Antíoco III, aliado de los macedonios. Así, Euforión ha escrito a veces poesía política. Por otra parte, retoma un mito o una historia recordada durante la tercera guerra sagrada que ganó Filipo de Macedonia, y el nombre de Eurylochos se remonta quizá al ejército unido que ha (a mediados del siglo IV a. C.) o debería (a principios del siglo VI a. C.) haber defendido Delfos.

Palabras claves: Euforión, Historia (mítica) de Grecia, Antígonoideas, Atenas, Poesía helenística.

Guy LABARRE, Ergün LAFLI

Dédicaces et inscriptions funéraires gréco-romaines du nord-ouest de la Lycie

Résumé : Dix inscriptions inédites conservées dans la collection archéologique et épigraphique du musée de Fethiye sont publiées dans cet article. Ce sont des dédicaces à Théos Hypsistos consacrée par une femme exerçant la médecine (*iatrinè* et *iatromaia*), à Dionysos, à Artémis et à Artémis Kombikè, et des inscriptions funéraires dont la provenance est inconnue, sauf pour cinq d'entre elles (Telmessos, Sidyma). Toutes font l'objet d'une analyse iconographique, onomastique et historique.

Mots-clés : Dédicaces, Inscriptions funéraires, Période gréco-romaine, Nord-ouest de la Lycie, Asie Mineure, Turquie, Épigraphie, Archéologie gréco-romaine.

Greek and Roman Dedicatory Monuments and Funerary Inscriptions from North-Western Lycia

Abstract: Ten unpublished inscriptions kept in the archaeological and epigraphic collection of the Fethiye Museum are presented in this article. These are dedications to Theos Hypsistos consecrated by a practicing woman physician (*iatrine* and *iatromaia*), to Dionysos, Artemis and Artemis Kombike, and funerary inscriptions whose provenances are unknown, except for five of them (Telmessos, Sidyma). All of them were analyzed through their iconographical, onomastic and historical aspects.

Keywords: Votives, Funerary Inscriptions, Greek and Roman Period, North-Western Lycia, Asia Minor, Turkey, Epigraphy, Greek and Roman Archaeology.

Dedicatorias e inscripciones funerarias grecorromanas del noroeste de Licia

Resumen: En este artículo se publican diez inscripciones inéditas conservadas en la colección arqueológica y epigráfica del Museo de Fethiye. Se trata de dedicatorias a Theos Hypsistos, consagradas por una mujer que ejerce la medicina (*iatrinè* e *iatromaia*), a Dioniso, Artemisa y Artemisa Kombikè, e inscripciones funerarias de procedencia desconocida, excepto cinco (Telmessos, Sidyma). Todas ellas se analizan iconográfica, onomástica e históricamente.

Palabras claves: Votivos, Inscripciones funerarias, Periodo grecorromano, Licia noroccidental, Asia Menor, Turquía, Epigrafía, Arqueología grecorromana.

Jacobo RODRÍGUEZ GARRIDO

Non enim iam servi nostri principis amici. Trajano y las reglas de la quaestio servi

Resumen: En el procedimiento forense propio de la Roma del Principado y del denominado Derecho Romano Clásico, el uso del interrogatorio mediante tortura está vinculado de forma intrínseca al mundo servil, pues solo a través del *tormentum* el testimonio del esclavo era considerado válido. Esta máxima encuentra una importante salvedad en la *quaestio servi contra dominos*, esto es, el uso del testimonio del esclavo contra los intereses de su propio amo. El presente artículo analiza la legislación imperial de Trajano relativa al *tormentum servi* y la contrapone al discurso central del Panegírico que Plinio el Joven le dedica a este emperador, buscando con ello subrayar la intencionalidad evidente del texto pliniano a la hora de marcar distancias entre el emperador hispano y su predecesor Domiciano, algo que no siempre secundan las fuentes jurídicas.

Palabras claves: Esclavitud, Sistemas de esclavitud, Tortura, Derecho romano, Emperadores romanos.

Non enim iam servi nostri principis amici. Trajan and the Rules of the quaestio servi

Abstract: In the forensic procedure of the Roman Imperial Period and the so-called Classical Roman Law, the use of interrogation under torture is intrinsically linked to the world of the slave, since only through the *tormentum* was the slave's testimony considered valid. This maxim finds an important exception in the *quaestio servi contra dominos*, i. e. the use of the slave's testimony against the interests of his own master. This article discusses Trajan's imperial legislation on the *tormentum servi* and confronts it with the central discourse of the Panegyricus of Pliny dedicated to this emperor, thereby seeking to underline the evident intentionality of the Plinian text when it comes to distinguishing between the Hispanic emperor and his predecessors, a fact that is not always supported by legal sources.

Keywords: Slavery, Slave Systems, Torture, Roman Law, Roman Emperors.

Non enim iam servi nostri principis amici. Trajan et les règles de la quaestio servi

Résumé : Dans la procédure médico-légale typique de la Rome du Principat et du droit romain dit classique, le recours à l'interrogatoire par la torture est intrinsèquement lié au monde servile, puisque ce n'est que par le *tormentum* que le témoignage de l'esclave était considéré comme valable. Cette affirmation trouve une réserve importante dans la *quaestio servi contra dominos*, c'est-à-dire l'utilisation du témoignage de l'esclave contre les intérêts de son propre maître. Cet article analyse la législation impériale de Trajan concernant le *tormentum servi* et la nuance sur la base du discours central du *Panegyrique* que Plinie le Jeune consacre à cet empereur où il cherche à souligner les différences fondamentales entre l'empereur hispanique et son prédécesseur Domitien, ce qui n'est pas toujours étayé par des sources juridiques.

Mots-clés : Esclavage, Système esclavagiste, Torture, Loi romaine, Empereurs romains.

Anis MKACHER**Le toponyme de Dougga dans quelques textes arabes méconnus**

Résumé : L'intégration de la région africaine au sein de l'Empire musulman fut l'occasion pour de nombreux historiens, géographes et autres spécialistes de s'intéresser à la contrée. Ils écrivirent l'histoire de sa conquête et par la suite dressèrent un tableau plus large, englobant des aspects comme la société ou l'économie de la région. À la suite d'un examen minutieux des sources arabes, nous avons réalisé une enquête sur le toponyme de Dougga à travers les témoignages que deux auteurs de confession chiite lui ont réservé. Cette recherche est fondée sur un recensement, une traduction et une analyse de leur contenu.

Mots-clés : Ifriqiya, Dougga, Toponyme, Sources arabes, Auteurs shiites.

The Toponym of Dougga in some Underrated Arabic Texts

Abstract: The annexation of North Africa to the Arabo-Muslim empire gave to many historians, geographers and other scholars the opportunity to take an interest in this area. They wrote the history of the conquest and gave a general overview including considerations on the area's society and economy. This paper consists in an enquiry on the toponym Dougga in Arabic written sources, especially in the works of two Shiit authors. The paper gives the translation of them and an analysis of their content.

Keywords: Ifriqiya, Dougga, Toponym, Arab Sources, Shiite Writers.

El topónimo Dougga en algunos textos árabes poco conocidos

Resumen: La integración de la región africana en el Imperio musulmán fue una oportunidad para que muchos historiadores, geógrafos y otros especialistas se interesaran por la región. Escribieron la historia de su conquista y más tarde trazaron un panorama más amplio, que abarcaba aspectos como la sociedad y la economía de la región. Tras un minucioso examen de las fuentes árabes, hemos llevado a cabo una investigación sobre el topónimo Dougga a través de los testimonios de dos autores de confesión chiíta. Esta investigación se basa en un censo, una traducción y un análisis de su contenido.

Palabras claves: Ifriqiya, Dougga, Topónimo, Fuentes árabes, Escritores chiíes.

Marco ALVIZ FERNÁNDEZ**El líder carismático tardoantiguo biografiado por el adepto. Los casos de la *Vida de Plotino* por Porfirio de Tiro y la *Vida de Crisancio* por Eunapio de Sardes**

Resumen: En este artículo analizamos a los maestros neoplatónicos Plotino y Crisancio de Sardes como líderes carismáticos de sus respectivas comunidades de enseñanza superior según las biografías que escribieron sus más distinguidos discípulos Porfirio de Tiro y Eunapio de Sardes. Para ello empleamos el concepto weberiano de carisma aplicándolo, en primer lugar, a la íntima relación maestro-discípulo como impulsora de la redacción de los citados textos y, en segundo, a un estudio comparativo entre ambos sabios en virtud de cinco categorías de actuación de la

figura del hombre divino, en la que incluimos a nuestros protagonistas, como son la social, la política, la ascética, la sobrenatural y la mística.

Palabras claves: Carisma, Paganismo, Hombre divino, Neoplatonismo, Biografía, Antigüedad Tardía.

The Charismatic Leader in the Late Antiquity Biographized by the Follower. The Cases of the *Life of Plotinus* by Porphyry of Tyre and the *Life of Chrysanthius* by Eunapius of Sardis

Abstract: This article is an attempt to analyze the Neoplatonic masters Plotinus and Chrysanthius of Sardis as charismatic leaders of their own higher education communities according to the biographies written by their most distinguished disciples Porphyry of Tyre and Eunapius of Sardis. For that purpose the Weberian concept of charisma is used and applied, firstly, to the intimate master-disciple relationship as the driving force behind the writing of the aforementioned texts and, secondly, to a comparative study of both sages under five performance categories of the figure of the divine man, in which our protagonists are included, such as the social, the political, the ascetic, the supernatural and the mystical categories.

Keywords: Charisma, Paganism, Divine Man, Neoplatonism, Biography, Late Antiquity.

L'ancien chef charismatique biographié par l'adepte. Les cas de la *Vie de Plotin* par Porphyre de Tyr et de la *Vie de Chrysantius* par Eunapius de Sardes

Résumé : Dans cet article, l'auteur analyse les professeurs néoplatoniciens Plotin et Chrysantius de Sardes en tant que dirigeants charismatiques de leurs communautés respectives d'enseignement supérieur selon les biographies écrites par leurs disciples les plus distingués Porphyre de Tyr et Eunapius de Sardes. Pour ce faire, nous utilisons le concept wébérien de charisme, en l'appliquant, d'une part, à la relation intime enseignant-disciple comme moteur de l'écriture des textes susmentionnés et, d'autre part, à une étude comparative entre les deux chercheurs basée sur cinq catégories de performance de la figure de l'homme divin, dans laquelle nous incluons nos protagonistes, tels que le social, le politique, l'ascète, le surnaturel et le mystique.

Mots-clés : Charisme, Paganisme, Homme divin, Néoplatonisme, Biographie, Antiquité tardive.

François SANTONI

***Imitatio, aemulatio, comparatio Alexandri* : usages et mésusages**

Résumé : Dans la deuxième moitié du xx^e siècle, trois "catégories" ont été introduites par les savants pour servir l'étude de la réception d'Alexandre le Grand à Rome : l'*imitatio*, l'*aemulatio* et la *comparatio Alexandri*. Nous nous proposons d'examiner par trois cas pratiques les problématiques engendrées par l'utilisation de ces catégories, et notamment une interprétation trop rigoriste de ces dernières.

Mots-clés : *imitatio, aemulatio, comparatio*, Alexandre III de Macédoine, Rome.

***Imitatio, aemulatio, comparatio Alexandri*: Uses and Misuses**

Abstract: In the second half of the 20th century, three "categories" were introduced by scholars to serve the study of the reception of Alexander the Great in Rome: *imitatio, aemulatio* and

comparatio Alexandri. We propose to examine, through three practical cases, the problems generated by the use of these categories, and in particular an overly strict interpretation of them.

Keywords: *imitatio, aemulatio, comparatio*, Alexander III of Macedon, Rome.

Imitatio, aemulatio, comparatio Alexandri: usos y malos usos

Resumen: En la segunda mitad del siglo XX, los estudiosos introdujeron tres “categorías” para servir al estudio de la recepción de Alejandro Magno en Roma: *imitatio, aemulatio* y *comparatio Alexandri*. Proponemos examinar a través de tres casos prácticos los problemas generados por el uso de estas categorías y, en particular, una interpretación demasiado rigurosa de las mismas.

Palabras claves: *imitatio, aemulatio, comparatio*, Alejandro III de Macedonia, Roma.